



Edition n° 1 - CSE du 16 janvier 2024

~~~~~

### PROCES VERBAUX DU CSE

Les procès-verbaux des CSE des 16 mai et 13 juin, ainsi que les procès-verbaux de carence des CSE des 12 octobre, 14 novembre et 12 décembre ont été approuvés et sont consultables sur le site du CSE. Les procès-verbaux des CSE des 6 juillet et 12 septembre, ainsi que ceux des CSSCT des 21 mars, 20 juin, 21 septembre et 21 novembre seront présentés pour approbation au CSE du mois de février 2024, tout comme celui du CSE de janvier 2024. Nous aurons ainsi résorbé notre retard.

~~~~~

CPG

Les élus ont été consultés sur le Contrat Pluriannuel de Gestion. Ce point a déjà été porté, par la Direction, à l'ordre du jour du Conseil de la CPAM du 15 décembre 2023 et voté durant cette séance. **Les élus CFDT et CGT rendront l'avis demandé dans les délais impartis, avec leur argumentaire. Les élus FO ont rendu un avis favorable en séance lors de la plénière du CSE.**

~~~~~

### REORGANISATION SERVICE PREVENTION

Dans la COG actuelle, la CNAM finance et encadre un poste dédié à la Prévention pour le développement de projets d'action spécifiques locaux. C'est pourquoi une réorganisation du département aura lieu dans le courant du premier semestre 2024, avec la création d'un poste de responsable du CES, de niveau 6.

~~~~~



~~~~~

### **EVOLUTION DU POSTE CRC**

Le poste de CRC va connaître des ajustements, avec différentes formules en nombre de jours accueil téléphonique/accueil physique/accueil attentionné, pour permettre entre autres, de favoriser la montée en compétence des agents.

~~~~~

AUDIT SERVICE RI

Un audit sera réalisé prochainement pour étudier les problématiques de solde du pôle TRAM RI et de turn-over. Le choix du prestataire n'a pas encore été décidé.

~~~~~

### **DEMENAGEMENT GDR et ACTIVITES CONTENTIEUX**

L'opération avait pour but de réorganiser les espaces occupés par le service contentieux et la GDR / fraudes, service pour lequel, suite à des recrutements, il était difficile de trouver de la place pour les agents.

Par ailleurs, le déplacement du service PRADO qui se trouve actuellement au 1er étage, vers le 5ème étage, et destiné à rapprocher les équipes de la branche Régulation, est temporairement suspendu.

~~~~~

HEURES SUPPLEMENTAIRES 2024

Des heures supplémentaires pourront être proposées certains samedis, en 2024. Elles pourraient potentiellement être effectuées en télétravail.

~~~~~



~~~~~

ACTIVITES ELIGIBLES A LA FORMULE TELETRAVAIL 3 JOURS

Les activités éligibles aux trois jours de télétravail concernent les développeurs informatique, les chargés de missions et les chefs de projets. En dehors de ces activités, la Direction confirme que les agents, qui télétravaillaient précédemment avec une formule à 3 jours, bénéficient d'une dérogation leur permettant de proroger cette formule jusqu'au 31 août 2024, afin d'avoir le temps de s'organiser.

~~~~~

## **PLEIADE**

Quatre CDD ont été recrutés pour apporter leur aide à l'UGAU, dans le cadre de Pléiade.

Par ailleurs, un appel à candidature en détachement provisoire permettra de pallier l'absence actuelle de l'encadrement, et de ne pas fragiliser les équipes dans cette période d'adaptation.

A la demande des élus CGT, la Direction fait un retour sur le droit d'alerte émis par les syndicats CGT et CFDT, par le biais de la commission CSSCT, en reconfirmant que la situation des services UGAU et DIADEME était déjà connue et accompagnée, avant ce droit d'alerte qui dès lors ne lui semblait pas justifié.

~~~~~

GALETTE DES ROIS

La Direction a indiqué qu'elle souhaitait s'assurer d'offrir une galette de qualité aux agents, raison pour laquelle, les galettes ont été commandées à LYON et que, par ailleurs, la Caisse a bénéficié de la gratuité du transport. Tout en remerciant la Direction pour l'intention et l'organisation de l'évènement, la question a été posée de la cohérence avec la politique de responsabilité environnementale actuelle, et notamment des efforts liés à la baisse de notre consommation d'énergie qui engendre une température de travail dans les bureaux très inconfortable pour les agents. Concernant le coût des galettes frangipane, il est de 66 euros pour 10 personnes et 49 euros pour 6 personnes.



Nous avons également faire part de nos remerciements pour le petit déjeuner offert aux agents, durant la dernière semaine des vacances de Noël. La Direction nous a indiqué que l'initiative en revenait au DRM, que nous avons également remercié.

~~~~~

### **PONTS de L'ASCENSION et de l'ASSOMPTION**

La Direction a confirmé que la Caisse resterait ouverte le 10 mai 2024, mais que les plages fixes seraient supprimées.

Les élus CGT ont également questionné la Direction sur une éventuelle fermeture de la Caisse, le vendredi 16 août 2024 ; ce à quoi la Direction a répondu qu'il en serait de même et que la Caisse resterait ouverte avec suppression des plages fixes.

~~~~~

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Les élus ont réévalué le budget du CSE et décidé de maintenir le montant des cartes cadeau à 80 euros. Ce point n'a pas pu être acté en CSE avant ce jour, compte -tenu du fait que les instances n'ont pas siégé d'octobre à décembre 2023, en soutien aux revendications nationales sur les salaires.

CARTES ILLICADO et CHEQUES VACANCES

Les cartes cadeaux distribuées à Noël devront à l'avenir être récupérées avant une date butoir et ne pourront plus être distribuées au-delà de la date fixée. Une communication sera faite aux agents au moment de la distribution. Il en sera de même pour les chèques vacances.

Par ailleurs, il est rappelé que les agents doivent faire le nécessaire pour s'inscrire et mettre à jour leur dossier auprès du CSE, en temps utile, afin de bénéficier de ces prestations.

~~~~~



~~~~~

PÔLE LOISIRS

Pour le voyage en Egypte, le prestataire a annoncé un ajustement des coûts du voyage lié à l’inflation. Cela devrait engendrer, une augmentation de 150 € par personne. Le CSE a décidé de prendre en charge ce surcoût pour les agents actifs. La commission attend un retour du prestataire puis les élus contacteront l’ensemble des participants pour savoir si, compte-tenu de l’augmentation annoncée, ils souhaitent maintenir leur participation. En fonction du nombre éventuel d’annulations, le voyage pourrait être annulé. Si tel était le cas, les participants seraient remboursés des sommes déjà versées.

~~~~~

### **PÔLE CULTURE**

Le règlement intérieur de la bibliothèque a été modifié et sera prochainement présenté au CSE, pour validation, puis porté à la connaissance des agents. Il est également prévu de modifier le règlement intérieur du CSE pour élargir les prestations prises en charge par la commission culture, à compter du 1er janvier 2024. Il s’agirait notamment et entre autres, de prendre en charge les activités pouvant inclure un mode de transport, qui ne pouvaient, jusqu’alors, faire l’objet d’un remboursement. De la même manière, ces modifications du règlement intérieur devront être présentées en CSE pour validation, avant d’être portées, dans leurs détails, à la connaissance des agents.

~~~~~

PÔLE ENFANCE

Le règlement intérieur du CSE fera également l’objet de modifications pour élargir les prestations prises en charge par la commission Enfance, pour les mêmes activités que celles validées pour les agents, par la commission culture. Ces modifications devront également être validées en CSE.

